

**DELIBERATION DU COMITE DIRECTEUR DE L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME**

**OBJET :**  
**CONVENTION DE**  
**PARTENARIAT**  
**PEPOUZE**

**Nombre de**  
**membres en**  
**exercice : 15**

**Convocation en**  
**date du :**  
**28/05/2025**

Les membres composant le Comité Directeur se sont réunis à Leucate, le 05 juin 2025 à 17h00, sous la présidence de Madame Céline CABAL Vice-Présidente,

**Présents :**

Représentant le Conseil Municipal :  
Mme Monique CHING - M. Richard FARINES - Mme Marie BRETON  
Mme Céline CABAL - Mme Hamel LAHCINI

Représentant des hébergements touristiques :  
M. Patrice BESSON - M. Patrick HAMET

Représentant des prestataires d'activités de loisirs :  
M. Thierry LETARD

Représentant des professionnels de la glisse :  
Mme Stéphanie GARDAIS

Représentant de la viticulture et de la pêche :  
M. Jean Pierre FOURNIER

Représentant des agences immobilières :  
M. Thomas BILLARD

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :**

Représentant le Conseil Municipal :  
M. Michel PY - M Edouard PICAREL - Mme Nathalie CHAPPERT  
GAUJAL M. Hamdani BELACEL - Mme Véronique LACZNY VIGNES  
- M. Claude ROLLAND - M. Frédéric PERROT M. Lucas JAULENT -  
Mme Caroline BARBEAU TABOULET - M. Frédéric MAHDI - M. Alain  
MASSA

Représentant des prestataires d'activités de loisirs :  
M. Sjoerd BIJKERK

Représentant des restaurateurs  
Mme GARCIA Florence - M. Jean Michel MANDEMENT

Représentant des professionnels de la glisse :  
M. BRIGASCO

Représentant de la viticulture et de la pêche :  
M. Christophe GUINOT

Représentant des agences immobilières :  
M. Adrien BEAUX

Représentant des activités liées au port de plaisance :  
Mme Patricia MAHE - M. Baptiste BEAUX.

Formant la majorité des membres en exercice.

*Madame la Vice-Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, Monsieur Matthew HUMPAGE - Directeur, est désigné comme Secrétaire.*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code du Tourisme,

**Vu** la convention de partenariat entre l'Office de Tourisme, la Commune de LEUCATE et «SASU RIDE PRODUCTION PEPOUZE» fixant les tarifs de vente de textiles

Après en avoir délibéré, le Comité Directeur, **DECIDE A L'UNANIMITE** d'approuver cette proposition.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.D et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

A Leucate, le 05 juin 2025



Céline CABAL  
Vice-Présidente

**Voies et recours :** Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte à compter de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- D'un recours gracieux adressé à Mr. Le Président,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier,
- De la saisine de Mr. le Préfet de l'Aude en application de l'article L2131-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>